



Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Vélines

Réunion du 1^{er} Septembre 2009

Salle Polyvalente de Montazeau 18h30

MEMBRES PRESENTS :

Mesdames LAMARZELLE Sylvette, CAMPAGNAC Yvonne
Messieurs BENEY Christian, LAUVIE Daniel, DESCOINS Robert, ESTABLET Marcel, BATAAC Alain, ROUCHEYROLLE Claude, BUTTON Patrick, BOILEAU Claude, REGNER Jean, BOISSENOT Jean-Marc, MOUTREUIL Michel, BARTAL Jean-Philippe, DE MIRAS Gérard, GRANEREAU Patrick, NICOLEAU Michel, FRUITIER Christian, DE MIRAS Gilbert, CANU-MONGET René, AYRE Didier.

Monsieur SCALIGER Christian est arrivé en fin de séance et n'a pu délibérer.

MEMBRES ABSENTS :

Mesdames LART SULPICE Anne-Marie, HINDERSCHIETT Josiane
Messieurs, LAGARDE Francis, MAILLAT Jean-Claude, MINEUR Jean-Bernard, BAS Luc.

ABSENTS EXCUSES :

Messieurs BAGGIO Christophe, DUPUY François, LACHAIZE Daniel, FAURE Philippe, MARUGAN Francis, MAUREAU Georges.

Conformément à l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a procédé à la nomination d'un Secrétaire de Séance pris dans son sein.

Monsieur CANU-MONGET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

Lecture du compte rendu du 29 Juin 2009 par Monsieur CANU-MONGET.

Monsieur le Président fait part des observations de Monsieur CARLIER (U.F.C. QUE CHOISIR), lettre dont le texte est le suivant :

« A l'attention de Mr Descoint.

Prenant connaissance du compte rendu de la dernière réunion du SIAEP du 16 Juin, mon attention est attiré par la synthèse faite de mon intervention au nom de l'UFC. Aussi j'ai le regret de vous signaler que la rédaction est à l'opposé de mes propos. Je vous prie dans prendre compte soit pour l'annuler ou pour modifier en fonction de qui suit.

J'ai signalé l'importance de la proposition de la Lyonnaise des eaux se proposant de financer pour le syndicat l'achat et l'entretien de trois groupes électrogènes sous condition de prolonger la durée de leur contrat de huit ans. Pensant que la Lyonnaise n'agissait pas en "philanthrope", j'ai émis la possibilité de relier cette offre au prochain renouvellement de leur contrat. *Cette proposition ayant pour avantage d'éviter un appel d'offre obligatoire au mieux disant pour l'établissement d'un nouveau contrat. Cette proposition évite à la Lyonnaise de postuler, supprimant ainsi le risque de meilleure offre par ailleurs. Quand au SIAEP la bonne entente et les bons résultats de gestion aide à plébisciter l' offre de la Lyonnaise. Cela remet aussi aux calanques grecques la possibilité d'un débat en vue d'une gestion en régie.*

Avec toute ma sympathie

Bien amicalement Carlier. »

Ordre du jour de la réunion :

- ↳ Tranche 50 ; délibération pour approbation travaux réservoir 500 m³,
- ↳ Délibération pour approbation rapport annuel 2008 de la D.D.A.F (prix et qualité du service eau potable),
- ↳ Délibération vente terrain Vélines,
- ↳ Tranche 49 Op.1 : point sur la Sectorisation,
- ↳ Visite des Sites du 3 Octobre,
- ↳ Questions diverses.



1. Monsieur le Président fait appel des Membres du Comité Syndical : 21 Présents.
2. Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'ajouter, à l'ordre du jour :
 - **Deux avenants**
 - * Etanchéité du réservoir de 500 m³ de MAYA
 - * Réfection d'un chemin d'accès au château d'eau de Saint Michel, dans le cadre des travaux de sectorisation.

Le comité syndical accepte à l'unanimité.

3. Délibération relative à l'avenant n°1, dans le cadre du marché de la 50^{ème} tranche : (Entreprise LAURIERE, portant sur la réalisation du revêtement intérieur et extérieur d'étanchéité, au niveau du réservoir de 500 m³ à MAYA – FOUGUEYROLLES)

Monsieur le Président informe le Comité que, lors du changement des dispositifs hydrauliques à l'intérieur de ce réservoir, de nombreuses fissures sont apparues.

Il est nécessaire de les réparer et de refaire l'étanchéité extérieure.

Le coût de cette opération entre dans l'enveloppe initialement prévue. Il est de 56 979,87 €, ce qui amène le montant total du marché à 671 405,32 € HT.

Après étude et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des Membres présents, approuve cet avenant n°1 et confie l'exécution des travaux à l'entreprise LAURIERE.

Le Comité Syndical autorise donc Monsieur le Président, à signer :

- l'avenant n°1 au marché des travaux du 21/10/2008.
- l'ordre de service notifié à l'entreprise « LAURIERE »

4. Délibération se rapportant à l'avenant n°1, dans le cadre du marché de la tranche 49 : Sectorisation

Monsieur le Président présente l'avenant n°1 du 01/09/2009, dans le cadre du marché de la 49^{ème} tranche - opération n°1 (Lyonnaise des Eaux) portant sur la réalisation d'un chemin d'accès au réservoir de Saint Michel de Montaigne.

Ce chemin, dont la réalisation avait été évoquée, il y a cinq ans, a été dégradé par les travaux réalisés pour la remise en place des dispositifs de sectorisation. Les conventions de passage ont été signées et la réfection de ce chemin d'accès est maintenant indispensable.

Au niveau du coût estimé à 10 912,70 €, celui-ci entre dans l'enveloppe initialement prévue pour les travaux de la tranche 49, opération n°1 dont le montant total serait de 301 965,27 € H.T.

Après étude et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des Membres présents est favorable à l'exécution des travaux par l'entreprise « LYONNAISE DES EAUX » et autorise Monsieur le Président, à signer :

- l'avenant n°1 au marché des travaux du 24/10/2009
- l'ordre de service notifié à l'entreprise « Lyonnaise des Eaux »

5. Vente terrain GRAND CHAMP 2

Monsieur le Président propose de vendre le site de Grand Champ à *Vélines* « *abandonné* » et dont le SIAEP doit assumer l'entretien.

Après consultation, le Comité Syndical demande de surseoir à cette décision.

6. Monsieur DESCOINS donne lecture de la lettre de la Sous-prefecture de BERGERAC, demandant d'adjoindre cinq suppléants aux cinq membres titulaires de la Commission « Ouverture des plis pour une Délégation de Service Public ».

Délibération relative aux Membres Suppléants de la Commission Loi Sapin « Ouverture des plis pour la Délégation de Service Public » :

Suite à l'élection des délégués titulaires, par délibération du 16 juin 2009, de la Commission Loi Sapin « Ouverture des plis, dans le cadre d'une procédure pour une délégation de service public », il y a lieu de procéder, à présent, à l'élection de cinq suppléants.

Après appel à la candidature, sont élus à l'unanimité des membres présents, les délégués suppléants de la Commission « Loi Sapin » :

- 1^{er} suppléant : Mme CAMPAGNAC Yvonne élue au 1^{er} tour avec 21 voix sur 21
- 2^{ème} suppléant : M. BATAK Alain élu au 1^{er} tour avec 21 voix sur 21
- 3^{ème} suppléant : M. AYRE Didier élu au 1^{er} tour avec 21 voix sur 21
- 4^{ème} suppléant : M. DE MIRAS Gilbert élu au 1^{er} tour avec 21 voix sur 21
- 5^{ème} suppléant : M. REGNER Jean élu au 1^{er} tour avec 21 voix sur 21

7. Délibération sur le rapport DDAF sur le Service et la Qualité de l'eau distribuée en 2008.

Monsieur CANU-MONGET, Vice-président, expose à l'assemblée délibérante les données contenues dans le rapport annuel 2008 de la DDAF qu'il convient de publier (RPQS) suivant l'article D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le rapport sera mis à la disposition du public.

Après étude et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des Membres présents :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SIAEP DE VELINES. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

8. **Délibération sur le renouvellement des réseaux d'AEP de Bonneville**

Messieurs DESCOINS et TEYSSANDIER proposent à l'assemblée de renouveler les réseaux d'A.E.P. dans le bourg de BONNEVILLE et SAINT AVIT de FUMADIERES en concomitance avec les travaux d'assainissement.

Le coût de cette opération conjointe est estimé à 90 750,00 € H.T. Il serait de 145 000,00 € si le SIAEP intervenait seul.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des Membres présents, accepte la proposition de travaux conjoints.

9. **Délibération relative à l'extension du réseau d'AEP pour l'aire d'accueil des gens du voyage à PORT SAINTE FOY.**

Monsieur le Président fait état d'un courrier de la C.D.C. du Pays Foyen qui demande l'extension (640m) du réseau d'AEP au lieudit « La Grace » à PORT SAINTE FOY, pour alimenter l'aire d'accueil des gens du voyage.

Cette opération est estimée à 30 800,00 € H.T.

Monsieur le Président propose que le SIAEP réalise les travaux à hauteur de 60 %, les 40 % restants seraient à la charge du bénéficiaire « la CD C du Pays Foyen.

Le Comité Syndical adopte cette proposition à la majorité des membres présents.

Monsieur RÉGNER Jean, Délégué de la Commune de PORT SAINTE FOY, s'abstenant.

10. *Visite des sites du SIAEP de VELINES comprenant les ouvrages de sectorisation et le réservoir neuf de MAYA, aura lieu le SAMEDI 3 OCTOBRE 2009, départ de Vélines à 9 heures, retour vers 17 heures, repas en cours de visite.*

Tous les délégués titulaires et suppléants sont conviés, ils devront faire connaître leur réponse pour le 18 Septembre 2009.

11. **Questions diverses**

- a) Monsieur le Président donne lecture d'une lettre de Monsieur KERJAN dans laquelle il fait part de ses doutes quant à la légalité de l'avenant n°1 du 29/06/2009, relatif à la mise en place de trois groupes électrogènes de secours sur les sites de pompage du SIAEP et à la prolongation du contrat d'affermage alloué à la Lyonnaise des Eaux.

Par ailleurs, il se propose d'étudier ce dossier en demandant la communication, « dans les plus brefs délais », de documents consultables au siège du SIAEP.

Une discussion suit cette lecture, il est question de « mise en régie » et de vérification de légalité de l'avenant susvisé.

- b) Messieurs CARLIER et COREAU « UFC QUE CHOISIR » font part de leur demande de conformité du même avenant auprès de leur Conseil Juridique.

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Robert DESCOINS,
Président, lève la séance à 20h15.*